

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 Septembre 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250902-DM45-2025-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Date de la convocation : 26/08/2025

Date d'affichage : 26/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	15	21

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/08/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine

M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à M. VOLLE Jean Marc - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme DURON Josette donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. DUPIN Gilles

Absents : Mme CHABANNE Christelle - M. Maxime ROMAGNY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Mandat spécial accordé à Mme DUFOUR et M. CHOMAT dans le cadre du voyage organisé par CCFE.

M. le Maire expose : Dans le cadre de l'activité du Conseil municipal des enfants, un voyage à Paris est organisé le mardi 28 octobre prochain afin de faire connaître aux jeunes conseillers municipaux les institutions publiques et le Sénat en particulier.

L'article L. 2123-18 du CGCT dispose que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite des mandats spéciaux ».

M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial pour deux membres :

- Madame Françoise DUFOUR
- Monsieur Pascal CHOMAT
- Tout personne qui devrait en remplacer l'un des deux pour raison de force majeure

A ce titre, il sollicite la prise en charge, par la commune, des frais de mission, à savoir, les frais de transports et de déplacements, frais d'hébergement et de restauration ou tout autre frais lié à ce voyage et l'accompagnement des enfants, ceci aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives de dépenses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer un mandat spécial à Madame Françoise DUFOUR et à Monsieur Pascal CHOMAT, ou toute autre personne qui devrait les remplacer pour raison de force majeure pour le déplacement à Paris dans le cadre du Conseil Municipal Enfants le 28 octobre 2025.
- De prendre en charge les frais liés à ce voyage et l'accompagnement des enfants, ceci aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives de dépenses

De prévoir l'imputation des dépenses au budget de l'exercice en cours

Secrétaire de séance
Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/09/2025

